

DATE DE CONVOCATION

4 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

4 juin 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

REPRESENTÉS : 4

VOTANTS : 28

ABSENTS : 1

N°2024-06-37 :**Fixation du nombre d’adjoints au maire**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi 10 juin à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, M. SEGUIER
Mme QUINET, M. LANGLOIS, M. SENNEUR, M. CHOLET, Mme CANUS
Mme GUERITEAU, Mme RIVIERE, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme
ALLIX, M COURTOT, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme
MERVOYER, M. BOURGET, M. FALCHIETTO, Mme GUERET MAGNE,
Mme DEMBRI COHEN, Mme READ,

REPRESENTES :

- Mme BIGAY par Caroline QUINET
- Mme JANCEK par Sidonie KARM
- Mme URBAIN par Mélanie RAULT
- M. ALIOUANE par M. FALCHETTO

ABSENTS : M. DEVERS

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l’article L.2122-1 « il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal » et l’article L.2122-2 « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 p 100 de l’effectif légal du conseil municipal »,

Sur proposition de Olivier LEPRETRE, Maire nouvellement élu,

Après en avoir délibéré,

- Fixe à sept (7) le nombre des adjoints à élire
- Précise que l’entrée en fonction des adjoints au maire interviendra dès leur élection

Sidonie Karm
Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE
Maire

